CONCOURS 2009 POUR LE CLASSEMENT DES CANDIDATS NOTAIRES

ÉPREUVE ÉCRITE

Bruxelles, samedi 14 mars 2009 (matinée)

QUESTIONNAIRE n° I
QUESTIONS OUVERTES

Ce premier cahier contient sept questions. Il sera coté sur 25. Vous serez coté sur l'ensemble des réponses à toutes les questions, en fonction de leur rédaction et de leur motivation. Il sera tenu compte de vos connaissances juridiques, de votre compétence et de votre créativité.

1. En 2006, la banque ABC a accordé un crédit à la SPRL Beyna-Draen, moyennant cautionnement avec une hypothèque sur le bâtiment d'exploitation de la société. Afin de diminuer les frais, aucune inscription hypothécaire n'a été prise, mais un mandat hypothécaire authentique et irrévocable a été dressé aux termes duquel la banque ABC pourra prendre une inscription hypothécaire si nécessaire.

Le 1er juillet 2008, la SPRL se trouve dans une situation financière désespérée et le paiement d'importantes factures commerciales, échues depuis un mois, n'est plus honoré par la banque.

Compte tenu de la période des vacances, ce n'est qu'après une semaine que le directeur local de la banque contacte Monsieur Draen, gérant de la SPRL ; trois jours s'écoulent encore avant que le comité régional de crédit ne décide de prendre l'inscription hypothécaire ; une semaine s'écoule encore avant que la banque n'aille chez le notaire et accepte de supporter elle-même les frais d'inscription hypothécaire. L'hypothèque est constituée le 24 juillet mais c'est le 20 juillet que la SPRL Beyna-Draen a été déclarée en faillite par la chambre des vacations du Tribunal de Commerce faisant remonter la période suspecte et la cessation de paiement au 1er juillet. La banque affirme que sa sûreté remonte heureusement à 2006.

Est-ce exact ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2. Le citoyen anglais Anthony Hopeful décède à Bruxelles où il résidait depuis vingt ans avec son épouse belge. Ils ont trois enfants sains de corps et d'esprit qui habitent en Belgique et un fils handicapé mental confié pour toute sa vie à une institution. Après le décès, un testament olographe refait surface aux termes duquel, selon une coutume anglaise, chacun des trois enfants reçoit une part représentant un quart de la succession, à l'exception de l'enfant handicapé qui est déshérité. Le quart de ce dernier est apporté dans un trust logé auprès de la Banque Barings à Londres, où un droit d'entrée est payé, avec un fidéicommis pour que tous les frais sérieux et justifiés exposés par l'institution en faveur de l'enfant soient payés largement, et avec un deuxième fidéicommis *de résiduo* qui aura pour effet que le surplus sera partagé de manière égale entre les trois autres enfants ou leurs ayants droit après le décès de l'enfant handicapé.

Quelle attitude adoptez-vous face à ce testament ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3. Tout le monde le savait : une dispute allait éclater à l'occasion de la succession de Pierre Leriche. Son patrimoine se compose d'un appartement, de biens mobiliers et de comptes en banque.

1. Une offre intéressante est faite pour l'appartement. Deux héritiers, qui sont vos clients, reçoivent toutefois des deux autres héritiers une assignation en liquidation-partage. Vos clients s'attendant à des discussions sans fin décident immédiatement de céder leurs droits indivis dans l'immeuble au candidat-acquéreur. Peuvent-ils le faire ou cela constitue-t-il une atteinte à la règle de l'unanimité visée à l'article 577-2 § 6 du Code civil ?

2. Les deux autres héritiers se fâchent et vous préviennent par un e-mail que si la vente a lieu, ils demanderont son annulation sur la base de l'article 841 du Code civil. Pour eux, il y a, en outre, vente d'un droit sur une succession future et, comme vous y collaborer en tant que notaire, ils veulent engager votre responsabilité. Vos clients doivent-ils attendre le partage judiciaire ?

4. Que savez-vous au sujet du "petit renvoi" et du "grand renvoi" dans un acte notarié ? Pourriez-vous donner les explications nécessaires et indiquer comment ils doivent être insérés dans l'acte.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

5. Les donations peuvent être révoquées pour ingratitude et pour non accomplissement des conditions ou charges y stipulées. Un notaire qui rédige un acte de vente d'un bien immobilier qui a fait antérieurement l'objet d'une donation devra faire particulièrement preuve de prévoyance. Indiquez comment.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

6. Xavier est décédé accidentellement à Luxembourg le 20 janvier 2009. Il résidait à Namur depuis janvier 2007. Il avait quitté Bruxelles où il résidait depuis son enfance. Il laisse deux enfants : Louis et Marcel. Il a toutefois rédigé un testament olographe dans lequel il lègue sa villa en France à son amie Julie.

En *motivant brièvement* votre réponse, veuillez indiquer :

1. Dans quelle région la déclaration de succession doit être déposée ;
2. Qui doit déposer la déclaration de succession ;
3. Dans quel délai la déclaration devra être déposée ;
4. Si Julie doit signer la déclaration de succession ;
5. Si Louis et Marcel peuvent être tenus de payer les droits de succession dus par Julie ;
6. Dans quel délai devront être payés les droits de succession.
7. Qui doit déposer la déclaration de succession dans l'hypothèse où Louis et Marcel acceptent la succession sous bénéfice d'inventaire ;

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

7. Le notaire Lelivre a été désigné par le tribunal de première instance, avec son confrère le notaire Dufisc, pour les opérations de liquidation partage du régime matrimonial des ex-époux Dupont-Durand.

Le notaire Lelivre a été désigné à la demande de Madame Durand, car elle l'a déjà rencontré lors d'une fête organisée par l'école de leurs enfants.

Madame Durand et son avocat demandent au notaire Lelivre de le rencontrer personnellement, « pour faire le point sur le dossier, sans les autres parties » avant le procès-verbal d'ouverture des opérations.

1. Comment doit réagir le notaire Lelivre ? Répondez en prenant en perspective le devoir d'impartialité du notaire.
2. Que se passe-t-il si Madame Durand demande à faire intervenir un autre notaire que ceux désignés dans le jugement ?

* *
*